

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 24 novembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 17 novembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 17 novembre 2021

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Muller Fernand, Rehlinger Marc, échevins ; Boenigk Mareike, Groben Marc, Hilger François, Loes Michel, Schaus Tom, Zigrand René conseillers.

Absent excusé : néant

Point 7: Modification du règlement-taxé pour la location du centre culturel

Le conseil communal,

Revu la délibération du 21 octobre 2003 portant adaptation des taxes d'utilisation du centre culturel « op der Fabrik » à Platen, approbation ministérielle réf. : 4.0042 du 5 décembre 2003 ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter ces tarifs aux frais réels occasionnés par le nettoyage et l'entretien du centre culturel ;

Considérant que d'autre part, il y a lieu de modifier quelques conditions de la location lesquelles se sont révélées comme non praticables au quotidien ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité

de fixer comme suit les taxes d'utilisation du centre culturel « op der Fabrik » à Platen :

1. SALLE DES REUNIONS

a) Organisations culturelles :

concert – théâtre – assemblée – séance académique – soirée de musique ou de lecture – projection de films, – exposition – réception – toutes manifestations à but non lucratif

Associations locales :	Prix grande salle :	gratuit
	Caution :	200,00 €

Autres associations non-résid. sous réserve de l'autorisation du collège échevinal :	Prix grande salle sans comptoir :	50,00 €
	Prix grande salle avec comptoir :	150,00 €
	Caution :	200,00 €

b) Bal :

Associations locales :	Prix grande salle:	gratuit
	Caution :	200,00 €

Autres associations non-résid. sous réserve de l'autorisation du collège échevinal :	Prix grande salle:	250,00 €
	Caution :	400,00 €

c) Déjeuners, dîners, réceptions.....

- I) Associations locales : Prix grande salle avec comptoir / cuisine : gratuit
Caution : 200,00 €
- II) Autres associations non-résid. sous réserve de l'autorisation du collège échevinal:
Prix grande salle avec comptoir / cuisine : 400,00 €
Caution : 400,00 €
- III) Particuliers résidents sous réserve de l'autorisation du collège échevinal et des observations suivantes :
Bistro (apéro) : 100,00 €
Prix avec comptoir / cuisine : 400,00 €
Caution : 200,00 €
- IV) Particuliers non-résidents sous réserve de l'autorisation du collège échevinal et des observations suivantes :
Bistro (apéro) : 150,00 €
Prix grande salle avec comptoir / cuisine : 800,00 €
Caution : 400,00 €

2. GITE D'ETAPE AU 2^{ème} ETAGE

Prix par nuit par personne: 10,00 €

L'utilisation de la cuisine est comprise dans cette taxe.

3. DISPOSITIONS GENERALES

La caution est à consigner à la recette communale au moins 3 jours avant la date de la manifestation même.

La caution est restituée intégralement si après le contrôle des installations par le responsable de la commune

- a) aucun endommagement n'a été constaté ;
b) les lieux ont été quittés dans un état propre, c'est-à-dire :
- tout le matériel mis à disposition et indiqué sur l'inventaire doit être nettoyé et rangé ;
 - la cuisine, le comptoir ainsi que les tables et les chaises doivent être propres ;
 - le sol doit être balayé et dépourvu de toutes tâches.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

*Pour extrait conforme,
Bettborn, le 19 janvier 2022*

Le Secrétaire communal,

le Bourgmestre